

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 octobre 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LA PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE
CONCERNANT LA CIRCULATION DES BIENS ET DES SERVICES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Étant donné que le premier ministre (M. Trudeau) a admis, dans sa conférence télévisée la semaine dernière, qu'à l'origine ses propositions constitutionnelles englobaient le droit à la libre circulation des biens et des services et étant donné qu'un tel droit rendrait, par exemple, l'application de tarifs ferroviaires discriminatoires et le système des quotas inconstitutionnels parce que ces mesures nuisent à l'industrialisation à grande échelle de l'Ouest, je propose, avec l'appui du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman):

Que le premier ministre explique à l'occasion de sa conférence de presse d'aujourd'hui ou dans une déclaration à l'appel des motions pourquoi il veut emprisonner notre pays dans le schème industriel actuel et pourquoi il veut empêcher l'industrialisation de l'Ouest, chose qui n'est que méritée et toute naturelle.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime? •

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SUPPRESSION DES DISPOSITIONS CONCERNANT LE DROIT AU
TRAVAIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Étant donné que les dispositions relatives au droit de circulation et d'établissement prévues à l'article 6 du projet de charte des droits garantiraient à tous les Canadiens le droit de travailler n'importe où au Canada et qu'une telle intervention du fédéral annulerait certainement le pouvoir qu'ont les gouvernements provinciaux de légiférer dans le domaine du travail pour protéger le droit de libre association accordé aux syndicats ouvriers de leur province, je propose, avec l'appui du député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de renoncer à son projet de légiférer en matière de droit au travail, ce qui abolirait incontestablement le droit qu'ont les gouvernements provinciaux d'adopter des lois relatives au travail, lois qui ont en fait pour objet de protéger les intérêts des travailleurs et des syndicats ouvriers de leur territoire.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1110)

L'ENCHÂSSEMENT DES DROITS «D'ESPÈCES MENACÉES
D'EXTINCTION»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que les Canadiens qui vivent en Ontario sont soumis à un double barrage d'annonces publicitaires, les unes les incitant à économiser leurs ressources et, vraisemblablement, à voter pour les conservateurs, les autres, mettant en vedette le castor, les oies et les voiliers, les incitant vraisemblablement à voter pour les libéraux, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre recommande instamment la constitutionnalisation des droits de deux espèces qui semblent menacées d'extinction, l'Ontarien non conservateur et le symbole national non libéral.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COLLINE DU PARLEMENT

L'EXPOSITION D'UN MODÈLE DE BATEAUX UTILISÉS PAR LES
RÉFUGIÉS DU SUD-EST ASIATIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, afin de présenter une motion. Dans un esprit de reconnaissance et conscient de l'immense contribution du Canada qui a atténué les souffrances humaines dans le Sud-Est asiatique, notamment les Canadiens qui ont bien voulu parrainer 60,000 réfugiés sans foyer, je propose, au nom des réfugiés qui se trouvent encore dans des camps en attendant de se rendre au Canada, appuyé par le député de Laurier (M. Berger):

Que, en vue de l'exposer publiquement à un endroit approprié, tel que la bibliothèque du Parlement, la Chambre accepte un magnifique modèle de l'un des nombreux petits bateaux sur lesquels se sont embarqués des milliers de Vietnamiens en quête de liberté, modèle fait à la main dans un camp de réfugiés et offert en reconnaissance aux Canadiens.